

PERMIS DE BRANCHEMENT

BRANCHEMENT AUX RÉSEAUX PUBLICS

REQUÉRANT OU DEMANDEUR

Nom :			
Adresse :			
Ville et code postal :	Ville :	Code postal :	
Téléphone :	Principal :	Autre :	
Courriel :			
Propriétaire du lieu visé :	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non	* Si non, une procuration du propriétaire doit être fournie avec la demande.

EMPLACEMENT DES TRAVAUX

 Même adresse que le requérant

Adresse :			Code postal :
Numéro de lot : (Si le terrain est vacant)			

EXÉCUTANT DES TRAVAUX

Exécutant des travaux :	<input type="checkbox"/> Requérant	<input type="checkbox"/> Propriétaire	<input type="checkbox"/> Entrepreneur	<input type="checkbox"/> Non applicable	<input type="checkbox"/> Autre
Nom :					
Adresse :					
Ville et code postal :	Ville :	Code postal :			
Téléphone :	Principal :	Autre :			
N° licence R.B.Q :	* Vérifiez si votre entrepreneur détient la bonne sous-catégorie de licence valide.				
N° entreprise N.E.Q :	* Vérifier si votre entrepreneur est inscrit au registre des entreprises.				

DURÉE ET VALEUR ESTIMÉE DES TRAVAUX

Date de début des travaux :			
Date de fin des travaux :			
Valeur des travaux :	\$	* Le montant doit inclure le coût des matériaux et de la main d'œuvre avant les taxes.	

SUITE 

MISE EN GARDE : Il est interdit de procéder à l'installation ou à la modification d'un branchement aux réseaux d'aqueduc et d'égout sans l'obtention préalable d'un permis de branchement. Un délai maximal de 30 jours suite au dépôt de la demande peut être nécessaire à son analyse et pour l'émission d'un permis de branchement. D'autres conditions ou délais peuvent s'appliquer selon le cas.

Veuillez faire parvenir votre demande par courriel à urbanismedev@villededonnacona.com. Pour de plus amples renseignements, communiquez avec le service de l'urbanisme au 418-285-0110 au poste 237.



138 avenue Pleau, Donnacona (QC) G3M 1A1
www.villededonnacona.com

DESCRIPTION ET NATURE DU BRANCHEMENT

Usage du bâtiment :	<input type="checkbox"/> Commercial	<input type="checkbox"/> Industriel	<input type="checkbox"/> Communautaire	<input type="checkbox"/> Utilité publique
	<input type="checkbox"/> Récréatif	<input type="checkbox"/> Agricole	<input type="checkbox"/> Résidentiel - Nombre de logements :	
Type de bâtiment visé :	(Ex : Résidence, etc.) :			
Projet :	<input type="checkbox"/> Branchement	<input type="checkbox"/> Remplacement	<input type="checkbox"/> Réparation	<input type="checkbox"/> Désaffectation
Raccordements visés :	<input type="checkbox"/> AQUEDUC	<input type="checkbox"/> ÉGOUT SANITAIRE	<input type="checkbox"/> ÉGOUT PLUVIAL	<input type="checkbox"/> DRAIN FONDATION
Types de tuyaux :	<input type="checkbox"/> Cuivre - Type K <input type="checkbox"/> PEX (bleu)	<input type="checkbox"/> PVC DR28 (blanc) <input type="checkbox"/> PVC DR35 (vert) <input type="checkbox"/> Béton armé	<input type="checkbox"/> PVC DR35 (vert) <input type="checkbox"/> Béton armé <input type="checkbox"/> Solflomax R320	<input type="checkbox"/> Polyéthylène (noir) <input type="checkbox"/> PVC perforé (blanc)
Diamètres des tuyaux :	<input type="checkbox"/> 1" <input type="checkbox"/> 2" <input type="checkbox"/> Autre	<input type="checkbox"/> 5" <input type="checkbox"/> 6" <input type="checkbox"/> Autre	<input type="checkbox"/> 5" <input type="checkbox"/> 6" <input type="checkbox"/> Autre	<input type="checkbox"/> 4" <input type="checkbox"/> Autre
Localisation :	Branchements effectués sur la rue :			
Autres travaux requis :	<input type="checkbox"/> Abattage d'arbres * Compléter le formulaire de demande d'abattage d'arbre. <input type="checkbox"/> Installation d'un compteur d'eau * Compléter le formulaire de demande pour un compteur d'eau. <input type="checkbox"/> Installation de clapet anti-retour * Requis sur tout branchement d'égout sanitaire ou pluvial. <input type="checkbox"/> Installation de gicleurs automatiques * Plans signés et scellés par un ingénieur en protection incendie. <input type="checkbox"/> Remplacement ou mise à niveau de la vanne d'arrêt d'aqueduc * Doit être effectué par la Ville.			
Description détaillée :				

DOCUMENTS À FOURNIR AVEC LA DEMANDE

- Plan de localisation** à l'échelle indiquant la localisation du bâtiment, des aires de stationnement et des raccordements concernés ou projetés ainsi que le niveau de plancher le plus bas du bâtiment et celui du drain sous la fondation par rapport au niveau de la rue;
- Certificat d'inspection** des branchements (**délivré par le service des travaux publics avant le remblai de la tranchée**);
- Procuration du propriétaire (si requise).

Documents additionnels requis pour le branchement d'un bâtiment commercial, industriel ou institutionnel aux réseaux publics :

- Plans du système de plomberie à l'échelle du bâtiment ou regards d'égout concernés ou projetés, réalisés par un membre d'un ordre professionnel compétent en la matière;
- Rapport décrivant les eaux déversées dans chaque branchement et indiquant les pressions et quantités d'eaux utilisées dans chaque opération ou procédé industriel ou commercial ainsi que les débits annuel, moyen journalier et de pointe horaire.

*** D'autres documents peuvent être exigés selon le cas. Un document manquant empêchera le traitement de la demande. De plus, le requérant a l'entière responsabilité de faire réaliser ses plans par un membre en règle d'un ordre professionnel compétent.**

DÉCLARATION DU REQUÉRANT

Je déclare par la présente que les renseignements donnés dans cette demande sont complets et exacts et que, si le permis ou certificat d'autorisation m'est accordé, je me conformerai aux conditions et dispositions des lois et règlements pouvant s'y rapporter. Enfin, je comprends également que le présent formulaire ne constitue pas un permis ou un certificat d'autorisation.

Signature :

Date :

MISE EN GARDE : Il est interdit de procéder à l'installation ou à la modification d'un branchement aux réseaux d'aqueduc et d'égout sans l'obtention préalable d'un permis de branchement. Un délai maximal de 30 jours suite au dépôt de la demande peut être nécessaire à son analyse et pour l'émission d'un permis de branchement. D'autres conditions ou délais peuvent s'appliquer selon le cas.

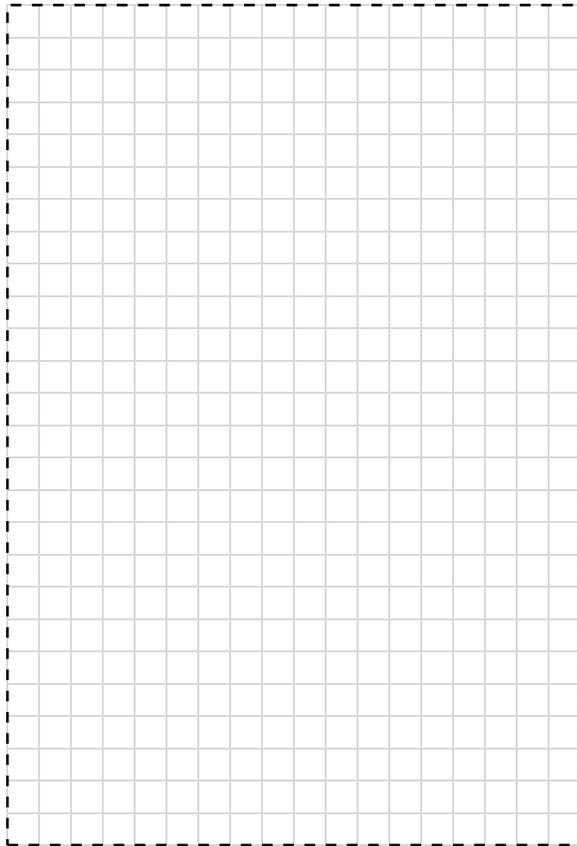
Veuillez faire parvenir votre demande par courriel à urbanismedev@villededonnacona.com. Pour de plus amples renseignements, communiquez avec le service de l'urbanisme au 418-285-0110 au poste 237.



138 avenue Pleau, Donnacona (QC) G3M 1A1
www.villededonnacona.com

TERRAIN INTÉRIEUR

ATTENTION : Si vous possédez une copie du certificat de localisation de votre propriété, il est préférable de réaliser votre plan de localisation à partir de celui-ci pour plus de précision. Votre plan doit démontrer la localisation du bâtiment, des aires de stationnement et des raccordements concernés ou projetés ainsi que le niveau de plancher le plus bas du bâtiment par rapport au niveau de la rue.



Rue

LÉGENDE :

- Lignes de terrain
- Conduite d'aqueduc
- Conduite d'égout sanitaire
- Conduite d'égout pluviale

NIVEAUX PAR RAPPORT À LA RUE :

- Profondeur du plancher le plus bas :
- Profondeur de l'aqueduc public :
- Profondeur de l'égout sanitaire public :
- Profondeur de l'égout pluvial public :

N.B. Le propriétaire doit s'informer de la profondeur de la conduite d'aqueduc et d'égout principal avant de procéder à la construction d'un branchement privé.

POSITION DES BRANCHEMENTS :

1. Le branchement de l'**eau potable** est à **gauche**;
2. Le branchement de l'**égout sanitaire** est au **centre**;
3. Le branchement de l'**égout pluvial** est à **droite**.

N.B. Cette position est déterminée en face du bâtiment.

ÉCHELLE : =

DÉCLARATION DU REQUÉRANT

Je déclare par la présente que les renseignements donnés dans ce document sont complets et exacts et que, si le permis ou certificat d'autorisation m'est accordé, je me conformerai aux conditions et dispositions des lois et règlements pouvant s'y rapporter. Enfin, je comprends également que le présent document ne constitue pas un permis ou un certificat d'autorisation.

Signature :

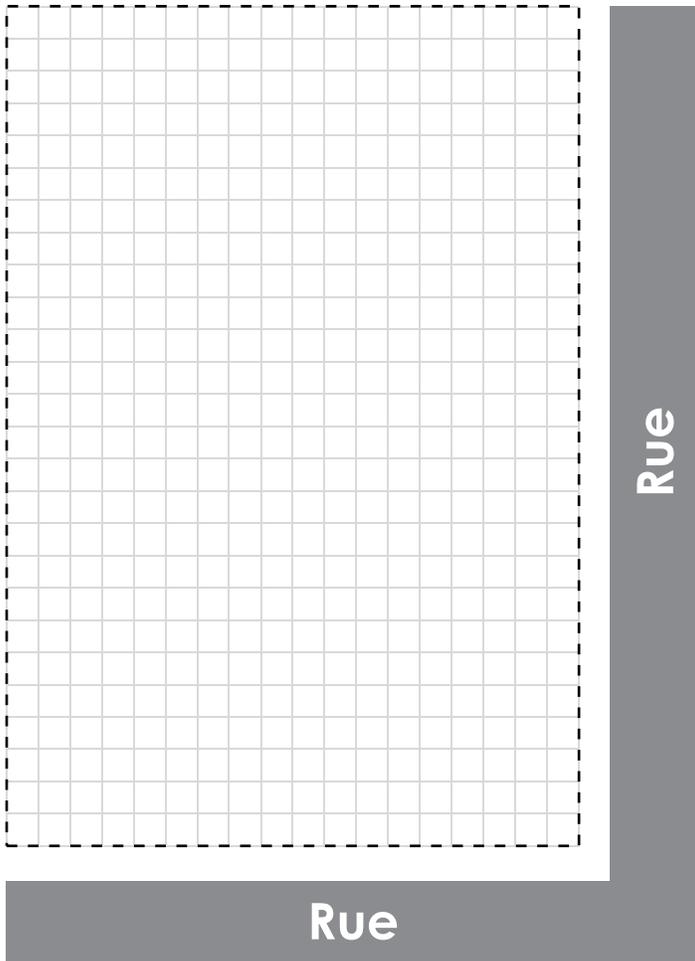
Date :

MISE EN GARDE : Il est interdit de procéder à l'installation ou à la modification d'un branchement aux réseaux d'aqueduc et d'égout sans l'obtention préalable d'un permis de branchement. Un délai maximal de 30 jours suite au dépôt de la demande peut être nécessaire à son analyse et pour l'émission d'un permis de branchement. D'autres conditions ou délais peuvent s'appliquer selon le cas.

Veuillez faire parvenir votre demande par courriel à urbanismedev@villededonnacona.com. Pour de plus amples renseignements, communiquez avec le service de l'urbanisme au 418-285-0110 au poste 237.

TERRAIN D'ANGLE (EN COIN DE RUE)

ATTENTION : Si vous possédez une copie du certificat de localisation de votre propriété, il est préférable de réaliser votre plan de localisation à partir de celui-ci pour plus de précision. Votre plan doit démontrer la localisation du bâtiment, des aires de stationnement et des raccordements concernés ou projetés ainsi que le niveau de plancher le plus bas du bâtiment par rapport au niveau de la rue.



LÉGENDE :

- Lignes de terrain
- Conduite d'aqueduc
- Conduite d'égout sanitaire
- Conduite d'égout pluviale

NIVEAUX PAR RAPPORT À LA RUE :

- Profondeur du plancher le plus bas :
- Profondeur de l'aqueduc public :
- Profondeur de l'égout sanitaire public :
- Profondeur de l'égout pluvial public :

N.B. Le propriétaire doit s'informer de la profondeur de la conduite d'aqueduc et d'égout principal avant de procéder à la construction d'un branchement privé.

POSITION DES BRANCHEMENTS :

1. Le branchement de l'**eau potable** est à **gauche**;
2. Le branchement de l'**égout sanitaire** est au **centre**;
3. Le branchement de l'**égout pluvial** est à **droite**.

N.B. Cette position est déterminée en face du bâtiment.

ÉCHELLE : =

DÉCLARATION DU REQUÉRANT

Je déclare par la présente que les renseignements donnés dans ce document sont complets et exacts et que, si le permis ou certificat d'autorisation m'est accordé, je me conformerai aux conditions et dispositions des lois et règlements pouvant s'y rapporter. Enfin, je comprends également que le présent document ne constitue pas un permis ou un certificat d'autorisation.

Signature :

Date :

MISE EN GARDE : Il est interdit de procéder à l'installation ou à la modification d'un branchement aux réseaux d'aqueduc et d'égout sans l'obtention préalable d'un permis de branchement. Un délai maximal de 30 jours suite au dépôt de la demande peut être nécessaire à son analyse et pour l'émission d'un permis de branchement. D'autres conditions ou délais peuvent s'appliquer selon le cas.

Veuillez faire parvenir votre demande par courriel à urbanismedev@villededonnacona.com. Pour de plus amples renseignements, communiquez avec le service de l'urbanisme au 418-285-0110 au poste 237.